L’Autriche veut proscrire toute demande d’asile sur le territoire de l’UE

10/07/2018 à 23h12

L’Autriche, qui assume pour six mois la présidence tournante de l’UE, souhaiterait qu’il ne soit plus possible, dans l’avenir, de déposer une demande d’asile sur le sol européen.

Le ministre de l’intérieur, Herbert Kickl (FPÖ, extrême droite), a expliqué mardi 10 juillet, lors d’une conférence de presse, que toute autre solution «*inciterait les passeurs à dire : “Je prends votre argent pour vous emmener dans l’Union européenne, parce que vous avez la garantie de pouvoir y faire une demande d’asile avec la probabilité très, très faible d’être renvoyé*” ».

Dans le modèle défendu par l’Autriche, les demandes d’asile seraient enregistrées dans les camps de réfugiés hors d’Europe «*par une sorte de commission mobile*», selon M. Kickl. Seuls les exilés originaires de pays voisins directs de l’UE pourraient déposer leur demande d’asile sur le territoire de l’Union.

Le ministre a assuré ne pas y voir de contradiction avec la Convention de Genève qui définit le statut de réfugié : «*Je ne vois nulle part dans ce texte que l’Europe doit être responsable des demandes d’asile de personnes venant de régions éloignées de milliers de kilomètres.*» […]